

CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

ARTICLE 1 – DÉFINITION :

La Ligue Motocycliste Centre Val de Loire et ses clubs mettent en compétition pour 2022, un cycle d'épreuves intitulé « Championnat de Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire Vitesse -25CV» pour des machines n'excédant pas 25CV.

Les pilotes étant licenciés dans un club de la Ligue Motocycliste Centre Val de Loire marqueront des points (cf. article 13) pour le championnat. Les pilotes extérieurs se verront classé pour la journée (classement scratch) mais en aucun cas dans le classement général.

1.1 – RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX :

L'ensemble des pilotes se voient dans l'obligation de connaître et respecter le règlement ci-dessous. De plus, il est nécessaire pour tout litige de se référer au règlement du championnat de France MINIOGP 2022.

1.2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS :

Aucune manifestation ne pourra être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires. Se référer au Code Sportif FFM.

ARTICLE 2 – CATÉGORIES :

La Ligue Motocycliste Régionale Centre-Val de Loire met en compétition pour la saison 2022 :

1. Championnat de Ligue Mini OGP 115

Pilotes à partir de 7 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés jusqu'à 12 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Jusqu'à 80cc 2T à variateur ou 110cc embrayage automatique ou jusqu'à 65cc 2T ou 115cc 4T à boîte de vitesse. Puissance maximum 12cv à la roue arrière.

Machine électrique autorisé sous condition de respecté les règles de puissances dans la catégorie en question

2. Championnat de Ligue Mini OGP 160

Pilotes à partir de 9 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés jusqu'à 13 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Machines limitées à 85cc 2T et 160cc 4T monocylindre. Puissance maximum 15cv à la roue arrière.

Machine électrique autorisé sous condition de respecté les règles de puissances dans la catégorie en question

3. Championnat de Ligue MOTO 5

Pilotes âgés de 10 ans révolus ou plus.

4. Championnat de Ligue 125's

Pilotes âgés de 9 ans révolus ou plus.

CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

5. Championnat de Ligue Scooter 70
Pilotes âgés de 16 ans révolus ou plus.

6. Championnat de Ligue Pit Bike 125
Pilotes âgés de 9 ans révolus ou plus.

7. Championnat de Ligue Pit-Bike 160
Pilotes âgés de 9 ans révolus ou plus.

8. Championnat de Ligue Moto 25 CV
Pilotes âgés de 16 ans ou plus.

9. Démonstration Pré Mini OGP
A partir de 6 ans
Pass circuit
Le pilote doit savoir rester en équilibre sur un engin deux roues
A l'acceptation du moniteur

Concernant les cylindrées, se référer au règlement technique.

ARTICLE 3 – TITRE :

Un titre de champion de ligue sera attribué dans chaque catégorie sous réserve qu'au minimum 12 pilotes aient marqué des points sur les épreuves inscrites.

Les pilotes prétendant au titre de champion de ligue devront participer minimum à 4 épreuves.

ARTICLE 4 – MACHINES :

Elles devront répondre aux clauses du règlement technique et être munies de trois plaques réglementaires portant le numéro de course. Une frontale et deux latérales.

Les plaques de course seront de forme rectangulaire, dimensions 280 mm x 235 mm.

Dimension des chiffres :

- Hauteur : 14 cm - Largeur : 9 cm
- Épaisseur : 2,5 cm - Espacement entre deux chiffres : 2,5 cm

La présence d'un compte tours en état de marche et étalonné, indiquant le régime moteur est obligatoire sur toutes les machines (sauf Pit Bike 125 SM et 160 SM)

Les machines pourront passer au banc de puissance sur demande de la direction de course ou du jury. Les moteurs et les boîtiers d'allumage électronique pourront être plombés par le commissaire technique.

Toute machine ne pouvant satisfaire aux contrôles techniques d'après course dans les 30 minutes qui suivent son entrée au parc fermé sera déclassée de la course. Si le banc de puissance est absent ou indisponible, les moteurs et boîtiers électroniques des motos

CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

désignées par le Directeur de Course ou le Jury seront plombés jusqu'à l'épreuve suivante. Les pilotes dont les machines auront fait l'objet de ce plombage devront impérativement présenter celles-ci avec les marques de plombage lors de l'épreuve suivante, où elles seront susceptibles d'être reconstruées. Faute de quoi, les points marqués dans les épreuves à compter et y compris celle où les marquages ont été apposés leur seront retirés.

ARTICLE 5 – CONCURRENTS :

Les épreuves du Championnat de Ligue Centre Val de Loire Mini OGP sont réservées aux pilotes titulaires d'une licence FIM Europe, NJ, NCO, ou une LJA (*) délivrées par la F.F.M. pour l'année en cours.

La licence LJA est possible uniquement pour remplir les plateaux de chaque catégorie. Néanmoins, les pilotes concurrents avec une LJA ne marqueront pas de points pour le championnat.

Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentant légal ou mandaté.

() dans ce cas le participant devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs.*

ARTICLE 6 – CALENDRIER :

19 et 20 mars	La Châtre (36)	TC La Châtre
02 et 03 avril	Villeperdue (37)	Association Le Maillon
21 et 22 mai	Chatillon sur Indre (36)	Association Le Maillon
04 et 05 juin	Landes Le Gaulois (41)	MV Sassay
01 et 02 octobre	Salbris (41)	MC La Ruche Nouanaise

L'une ou l'autre des courses pourra changer de date sous réserve d'accord de la Commission Vitesse. Des épreuves pourront également être ajoutées ou annulées en cours de saison.

Le calendrier définitif sera disponible sur www.liguemotocentre.fr

ARTICLE 7 – ORGANISATION GÉNÉRALE

7.1 – SIGNALISATION ET ACCUEIL :

- Flécher l'accès au circuit la veille au matin ;
- L'accueil des coureurs sera ouvert la veille de l'épreuve à partir de 15h jusqu'à 20h ;
- Les pilotes devront présenter eux-mêmes leurs licences avec une pièce d'identité ;
- Un carnet technique sera remis à la première épreuve, obligatoire et rempli à chaque présentation. Si le pilote ne présente pas son carnet, il ne prendra pas le départ.
- Pour chaque pilote, 4 laissez-passer (pilote inclus) seront délivrés :

CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

- Avec un accès piste :
 - 1 pilote
 - 1 mécanicien titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours
 - 1 panneauteur titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours et âgé au minimum de 14 ans
- Avec accès seulement pour la zone publique :
 - 1 accompagnateur

7.2 – ROULAGES LIBRES :

- Il est prévu des roulages libres par catégories la veille des courses
- Le montant pour la journée est de 40€

ARTICLE 8 – CONTRÔLE DES ÉPREUVES

La commission de Vitesse désignera pour chaque épreuve du Championnat, le directeur de course, le directeur de course adjoint ainsi que les membres du jury. Ils sont investis de pouvoirs spéciaux leur permettant de remplir leur mission dans les meilleures conditions possibles.

Membres votant :

- Le président de jury
- Deux autres membres du jury (titulaires au minimum du spécifique vitesse 1^{er} degré Vitesse)

Membres non-votant :

- Le directeur de course
- Le responsable du contrôle technique
- Le responsable du chronométrage
- Le médecin
- Sur invitation du président de jury, toute personne dont la présence est jugée utile.

Le jury se réunira :

- Avant l'épreuve pour demander des aménagements éventuels du circuit, des horaires de l'épreuve, confirmer la liste des courses, valider les éventuelles modifications du règlement particulier, etc...
- Après les essais chronométrés pour homologuer les résultats
- A l'issue de la dernière manche pour homologuer les résultats

ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS :

Les demandes d'engagement devront être faites uniquement par internet, via le site :

<https://ffm.engage-sports.com/>



02.38.22.01.04



Championnat de Ligue Vitesse Centre Val de Loire



CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

Droits d'engagement pour l'ensemble des catégories sur l'épreuve : **80€**

Droits de piste pour les roulages libre (cf. article 7.5) : **40€**

Les engagements seront majorés de 20€ pour chaque pilote s'inscrivant en retard (14 jours avant l'épreuve – toutes les modalités sont disponibles sur : <https://ffm.engage-sports.com/>

Les engagements pourront être pris en compte jusqu'à 6 jours avant la course (lundi soir à 23h59 précédant l'épreuve)

Pilotes déclarant forfait :

Pour tout forfait non justifié par un certificat médical, le droit d'engagement ne sera pas remboursé. Le certificat médical devra être scanné ou envoyé à la Ligue Motocycliste Centre Val de Loire.

ARTICLE 10 – VÉRIFICATIONS ET BRIEFING

10.1 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Les pilotes devront présenter personnellement leur licence en cours de validité obligatoirement accompagnée du :

- Guidon d'Argent ou Or pour les jeunes de 7 à 11 ans révolus ou du ;
- CASM à partir de 12 ans.
- Pré Mini OGP : Initiation à partir de 6 ans

10.2 – TRANSPONDEURS :

Le chronométrage des machines s'effectue par système transpondeur. Lors de chaque épreuve, les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront restituer à l'issue de la manifestation.

À l'attention des coureurs :

En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la Ligue Motocycliste Centre Val de Loire (5 rue de la Gabelière – 45380 La chapelle Saint Mesmin) ou à l'adresse du responsable du chronométrage. Le transpondeur est sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution, en conséquence, la perte, le vol ou la détérioration du transpondeur est à la charge du concurrent.

En cas de non-restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeurs défectueux à la fin de l'épreuve, les coureurs recevront une facture de 200€. Les coureurs devront restituer les transpondeurs une demi-heure après la fin de la dernière manche (dans le cas où les responsables techniques ne l'enlèvent pas en fin de dernière manche).

Le transpondeur devra être placé à l'avant de la moto au point le plus bas. Le pilote devra obligatoirement avoir le support transpondeur adéquat (achat pour les pilotes n'en ayant pas : 10€)

CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

10.3 – VÉRIFICATIONS TECHNIQUES :

10.3.1 – LUTTE CONTRE LE BRUIT

Afin de limiter les nuisances sonores, les machines des pilotes participant aux championnats de ligue devront obligatoirement respecter les normes fixées par la fédération.

Des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment de la journée.

NOTA : Cette mesure s'applique également aux courses annexes organisées parallèlement à un Championnat de Ligue.

10.3.2 – PROTECTIONS

Les équipements obligatoires et recommandés par disciplines indiqués sur l'annuaire de la Fédération s'appliquent également à tous les Championnats de Ligue et aux courses annexes.

10.3.3 – CAMERAS

Les caméras sont uniquement autorisées sur la moto, une fois validé par le contrôle technique.

10.3.4 – DEMONTAGE

En cas de réclamation (écrite) de la part d'un autre concurrent (caution de 75€) ou à la demande du Délégué, il pourra être procédé à un démontage du moteur. Il sera exigé une caution supplémentaire de 75€ pour un moteur 2T et 150€ pour un moteur 4T. Cette caution sera remboursée au pilote auteur de la réclamation si la machine s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la machine s'avère conforme.

10.3.5 – PLAQUES

Les machines devront être équipées des plaques réglementaires (cf. règlement général du championnat de France 25 power ou Mini OGP). Les leaders de tous les championnats pourront équiper leur machine de plaques rouges avec numéro blanc.

- **Mini OGP 115** : Plaque blanche / numéros noirs
- **Mini OGP 160** : Plaque noire / numéros blancs
- **MOTO 5** : Plaque jaune mat / numéros noirs
- **125's** : Plaque noire / numéros blancs
- **Scooter 70** : plaque orange / numéros noirs
- **Pit Bike 125** : plaque bleue / numéros blancs
- **Pit-Bike 160** : plaque blanche / numéros bleus
- **Moto 25 CV** : plaque noir / numéros blancs
- **Pré Mini OGP** : libre – numéros visibles

Les machines des féminines pourront être équipées de plaques roses avec des numéros noirs

CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

NOTA : Cette mesure s'applique également aux courses annexes organisées parallèlement à un Championnat de Ligue.

NOTA' : A l'issue de la course, les CINQ premières machines de chaque catégorie devront être mises en parc fermé, conformément à l'Article 17 des règles générales pour les contrôles techniques des épreuves de vitesse. Elles pourront y rester maximum 20 minutes. Si une machine est déclarée non conforme à l'issue de la deuxième course, elle entraîne la disqualification du pilote pour toute la manifestation.

10.4 – BRIEFING :

Un briefing sera organisé avant les essais officiels du dimanche (Les pilotes devront signer la feuille d'émargement prévue à cet effet). Toute absence entraînera une pénalité de 10 secondes sur le résultat de la première manche. (La récidive entraînera une exclusion du week-end) Les mineurs devront y être accompagnés par leur représentant légal.

ARTICLE 11 – DÉPARTS

Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications administratives et techniques au plus tard à 8 heures 30 le matin de l'épreuve se verra refuser le départ sauf décision contraire du Jury, sauf pour les Pré MiniOGP au plus tard 9 heures 30.

11.1 – PARC D'ATTENTE (OU PRE-GRILLE) :

Chaque pilote doit arriver en parc d'attente minimum 10 minutes avant l'horaire prévu. Procédure de mise en place dans le parc d'attente. Lorsque que le premier pilote quittera le parc d'attente pour rentrer en grille, plus aucun pilote ne sera accepté. Seulement les panneauteurs et mécaniciens licenciés (bracelet adéquat) pourront accéder au parc d'attente.

11.2 – GRILLE DE DEPART :

Le placement des coureurs sur la ligne de départ, lors de chacune des manches, sera déterminé en fonction du temps du meilleur tour réalisé au cours des essais chronométrés (le meilleur temps est appelé en premier et ainsi de suite) ou manche qualificative. Une personne sera sur la grille de départ pour voir si les places sont bien respectées.

NOTA : Toute autre intervention sur la grille de départ pourra être sanctionnée par le Jury de l'épreuve. (Ex : Placement de la moto, aide après le départ du parc d'attente, ...).

11.3 – PROCÉDURE DE DÉPART :

Avant la mise en route des moteurs, les mécaniciens ou accompagnateurs devront quitter le parc d'attente, sur ordre du responsable du parc. A partir du moment où la première moto quitte le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

La roue avant de la moto ne devra pas dépasser la zone prévu à cet effet.

Lorsque toutes les motos sont sur la ligne de départ, le starter présentera immédiatement un panneau indiquant « 30 secondes ».

A la fin des 30 secondes, le décompte des feux débutera (ou le drapeau national sera agité si le départ se fait au drapeau).

Le départ sera obligatoirement donné par le Directeur de Course. Les pilotes seront sous le contrôle des Commissaires Sportifs. Tout coureur qui partira avant le signal sera être sanctionné.

ARTICLE 12 – COURSES

12.1 – ENTRAINEMENT :

Se reporter aux horaires spécifiques du règlement particulier.

12.2 – MANCHES :

Un week-end de course comportera 2 manches.

Une manche se déroule au nombre de tours (différents selon les circuits).

Une manche doit représenter au minimum 15km et au maximum 20km.

12.3 – ARRÊT D'UNE COURSE :

En cas d'arrêt de course, les motos seront placées dans le pré-parc. Interdiction de changer les pneus et de ravitailler. Les couvertures chauffantes seront autorisées.

Conformément au règlement général de la vitesse :

_Drapeau rouge <ou=3T : nouveau départ conformément aux règles sportives
– grille d'origine ;

_Drapeau rouge >3t et <2/3 de la course : départ pour le reste des kilomètres à parcourir avec une grille de départ formé par le classement du dernier tour parcouru.

_Drapeau rouge >2/3 de la course : se référer au règlement général de la vitesse

12.4 – RÉCOMPENSES CHAMPIONNAT :

Les clubs n'auront pas de primes à remettre aux pilotes.

12.5 – RECOMPENSES JOURNEE :

Les organisateurs devront prévoir au minimum :

Trois coupes pour chaque catégories (MiniOGP 115 / MiniOGP 160 / Moto 5 / 125's / Scooter 70 / Moto 25CV / Pit Bike 125 / Pit Bike 160.

CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

Chaque féminine se verra récompensée même si elle ne figure pas dans les trois premiers.
Chaque Pré MiniOGP devra repartir avec un lot (médaille, coupes, ...)

12.6 – COMPLEMENT DE PLATEAU :

Dans le cas de plateau incomplet le club organisateur aura la possibilité de faire participer des coureurs extérieurs aux Championnats de Ligue jusqu'à la limite autorisée par la préfecture dans son homologation.

ARTICLE 13 – CLASSEMENTS :

Pour être classé dans la course, tout pilote devra avoir accompli au minimum les 75 % de la distance parcourue par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée dans un délai de 5 minutes après la présentation du drapeau à damier sur sa machine.

Pour chaque épreuve les points seront attribués aux 15 premiers de chaque manche selon le barème suivant :

1ER	25 pts
2ÈME	20 pts
3ÈME	16 pts
4ÈME	13 pts
5ÈME	11 pts

6ÈME	10 pts
7ÈME	9 pts
8ÈME	8 pts
9ÈME	7 pts
10ÈME	6 pts

11ÈME	5 pts
12ÈME	4 pts
13ÈME	3 pts
14ÈME	2 pts
15ÈME	1 pt

Si le plateau est incomplet, l'organisateur de l'épreuve pourra sur invitation faire participer des pilotes de notoriété ou autres, ils ne pourront pas marquer des points dans le championnat. La communication sera faite aux pilotes lors du briefing.

Pour les catégories MiniOGP 115 et MiniOGP 160, chaque pilote se verra retiré ces deux plus mauvaises manches en fin d'année (deux jokers).

ARTICLE 14 – RÉCOMPENSES

Les classements des divers championnats de ligue seront proclamés en fin de saison. Pour l'ensemble des championnats, les 5 premiers seront récompensés en fin de saison. La meilleure féminine de chaque catégorie sera elle aussi récompensée.

Tous les pilotes devant recevoir une coupe seront invités à la remise officielle des récompenses. Ils devront assister personnellement à cette cérémonie (sauf raison dûment reconnues par la commission vitesse.)

ARTICLE 15 – PARC-COUREURS :

Chaque véhicule de pilote devra être muni d'un extincteur conforme aux normes en vigueur.

CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

Pour stocker leur carburant, les pilotes devront obligatoirement utiliser des bidons métalliques (PVC proscrits).

- Les pilotes devront prévoir l'utilisation de tapis de sol pour les travaux de mécanique.
- L'utilisation d'une mini-moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du circuit sous peine d'exclusion.
- L'utilisation d'une trottinette électrique est conditionnée au port du casque.

La veille de l'épreuve, à partir de 22h30, il ne devra plus y avoir de bruit dans le parc des coureurs. Les pilotes qui ne respecteront pas cette règle pourront être sanctionnés par le jury de l'épreuve.

Il est rappelé que les pilotes sont responsables du comportement de leurs accompagnateurs et supporters. Cette mesure s'applique à la fois aux pilotes des championnats et aux pilotes des courses annexes.

ARTICLE 16 – DISCIPLINE

Tout pilote doit avoir un comportement correct, respectueux et est responsable de ses accompagnateurs/supporters tant sur le circuit qu'aux abords de celui-ci, avant et pendant la manifestation.

16.1 – SANCTION/DISQUALIFICATION :

Toutes les décisions nécessaires au bon déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les plus brefs délais.

Dans le cas des infractions suivantes constatées **par un officiel**, (constations de faite à laquelle aucune réclamation ne sera possible) la notification d'une décision sera :

- Absence au briefing (non justifié) :

Sanction : 10 secondes de pénalité sur la première manche

- Sur la piste : non-respect du drapeau jaune agité ;
- Entrer dans le parc mécanique à tout autre vitesse que celle indiqué(voie des stands);

Sanction : annulation du meilleur tour pendant l'essai respectif / 30 secondes de pénalité sur le total de la manche.

- Échouer à un contrôle sonore ou technique avant/après les essais/la manche ;

Sanction : disqualification dans les essais respectifs/la manche respective

- Sur la piste : couper le circuit ;
- Sur la piste : s'arrêter pour consulter un tiers ;
- Sur la piste : recevoir de l'assistance autre que d'un commissaire dans l'intérêt de la sécurité ;
- Sur la piste : recevoir de l'assistance pour redémarrer le moteur ou réparer le motorcycle ;
- Sur la piste : ravitailler ;
- Entrer dans le parc mécanique par la sortie de celui-ci ;

Sanction : disqualification des essais respectifs/de la manche respective

CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

- Coureurs arrivant tardivement dans le parc d'attente (10 minutes avant l'horaire prévisionnel de la manche sauf contre-indication) ;
- Entrer dans le parc mécanique pendant le tour de reconnaissance ;
- Avoir un motorcycle de réserve dans le parc mécanique lors du tour de reconnaissance
- Avoir un motorcycle de réserve dans le parc mécanique lors d'une manche
- Coureurs ayant des problèmes mécaniques dans le parc d'attente, qui ne réussissent pas à réparer leur motorcycle avant que le drapeau vert n'ait été levé et qui ensuite ne suivent pas les instructions des officiels ;
- Coureurs ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui retournent au parc d'attente ;
- Coureurs ayant des problèmes mécaniques à la grille de départ et qui reçoivent de l'assistance avant que le départ ait été donné

Sanction : disqualification des essais respectifs/de la manche respective

- Anticipation du départ (constaté par un officiel ou réclamation)

Sanction : 10 secondes de pénalité.

- Récidive au cours du championnat (constaté par un officiel ou réclamation)

Sanction : convocation au jury pour sanction

- Surpuissance lors d'un contrôle inopiné d'après essais/manches

Sanction : disqualification de l'épreuve

- Surpuissance lors du passage au banc de puissance par le contrôleur technique :

Rappel : surpuissance interdite : 3 passages pour être conforme

Dans le cas ci-dessus mentionné, les procédures suivantes seront appliquées :

- Le(s) coureur(s) sera (seront) notifié(s) oralement ;
- Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du (des) coureur(s) concerné(s) ainsi que la pénalité imposée.

16.2 – RECLAMATION :

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au directeur de course selon les clauses du titre III, section 1 du Code Sportif National et accompagnées d'une caution de 75€

Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75€ pour un moteur 2T, et de 150€ pour un moteur 4T.

ARTICLE 17 – APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé aux organisateurs et pilotes que les différentes prescriptions du Code Sportif et du Code de discipline et d'arbitrage de la Ligue ainsi que les règles techniques et de sécurités complémentaires, discipline Vitesse, sont obligatoires pour les différentes épreuves de Championnat de Ligue ou de Trophée.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés au cas par cas par la Commission de Vitesse de la Ligue.

CHAMPIONNATS DE LIGUE VITESSE SAISON 2022

Conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, les commissaires sportifs (ou membre du jury) ont toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité, en accord avec le président du jury.

ARTICLE 18 – ENVIRONNEMENT

Les clubs organisant une épreuve du championnat de ligue doivent être sensibilisés à tout ce qui touche à l'environnement et devront suivre les obligations et recommandations suivantes :

Obligations :

- Les coureurs doivent utiliser un tapis environnemental pour les travaux de mécanique. Toute infraction sera pénalisée par une amende de 50€ ;
- Prévoir et disposer de containers en nombre suffisant dans le paddock pour les huiles et carburants usagés ou autres matières toxiques. Les pneus restent à la charge des pilotes ;
- Prévoir des points d'eau à usage des coureurs et leurs équipes ;
- Prévoir des parkings en nombre suffisant pour éviter tout stationnement sauvage ;
- Procurer à chaque pilote des sacs poubelles
- Prévoir et disposer des poubelles en nombre suffisant dans le parc public, le paddock et les parkings voitures.
- Informer régulièrement le public des règles à observer relatives à l'environnement par des slogans de sensibilisation et insérer ceux-ci dans le programme de la manifestation.

Recommandation :

- Effectuer le tri (poubelle jaune avec les recommandations locales)
- Prévoir une poubelle spéciale pour les feuilles de papier (fiches de résultats, feuille de contrôle)